

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RECLOSES PATRIMOINE DYNAMIC

ACTION C (Code ISIN : FR0011253616)

SICAV gérée par INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de la SICAV est la recherche de performance, en investissant essentiellement sur les marchés actions et de taux mondiaux, par la mise en œuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse fondamentale des émetteurs. La gestion de la SICAV étant discrétionnaire, la SICAV n'est pas gérée en référence à un indice et n'a pas d'indicateur de référence représentatif.

La SICAV est exposée, de manière discrétionnaire, aux produits d'actions ainsi qu'aux produits de taux, en fonction des évolutions et des opportunités des marchés. La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des OPC.

Le processus de gestion de la SICAV combine les approches macroéconomique et de sélection des entreprises et émetteurs. Concernant les produits d'actions, l'allocation géographique et sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macroéconomique et financier. La sélection des actions s'appuie sur un processus d'analyse fondamentale des entreprises.

La sélection des produits de taux repose sur une double analyse : l'analyse du risque de crédit visant à évaluer le risque de défaut et l'analyse taux en fonction du scénario économique retenu. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La SICAV respecte les fourchettes d'exposition suivantes :

- Entre 0 et 100% en actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation, dont 50% maximum de l'actif net dans des petites capitalisations.
- Entre 0 et 100% de l'actif net en produits de taux de tous émetteurs, souverains, publics ou privés, français ou étrangers, de toutes notations, dont 20 % maximum de l'actif net en obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, et jusqu'à 50% maximum de l'actif net en titres spéculatifs (à haut rendement) ou non notés, à l'émission ou en cours de vie.

La sensibilité de la part du portefeuille exposée directement ou indirectement aux produits de taux sera maintenue dans une fourchette comprise entre 0 et 10.

- Jusqu'à 50 % de l'actif net, de façon directe ou indirecte, en actions et/ou produits de taux, des pays hors OCDE.
- Entre 0 et 100% au risque de change sur des devises hors euro.

La SICAV peut investir sur les marchés actions (dont les petites capitalisations) et les marchés de produits de taux (dont les marchés actions et produits de taux des pays émergents) et jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, de tout type, dont des OPC cotés/ETF et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont les métaux précieux.

La SICAV peut également intervenir sur :

- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels, dans un but de couverture des risques action, de taux et de change, obligations *callable* et *puttable*.
- des dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Des critères ESG contribuent à la prise de décision d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

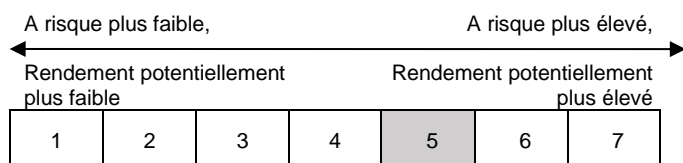
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des sommes distribuables.

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative à 12 heures auprès de Rothschild Martin Maurel, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (J). Les règlements interviennent le troisième jour ouvré suivant (J+3).

Montant minimum de souscription initiale : 10 000€.

La **valeur liquidative** est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés légaux français et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de la SICAV et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure.

La catégorie 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques, elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le niveau de risque de la SICAV reflète principalement son exposition à une politique de gestion discrétionnaire sur les actions et les produits de taux.

Par conséquent, le profil de risque et de rendement de la SICAV est élevé. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension, ne puisse absorber les volumes d'achat ou vente sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou s'ils ne sont plus en mesure de faire face à leurs échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » ou non notés présentent un risque accru de défaillance.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	4.5%
FRAIS DE SORTIE	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action de la SICAV au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS (*)	0.78% TTC
--------------------	-----------

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

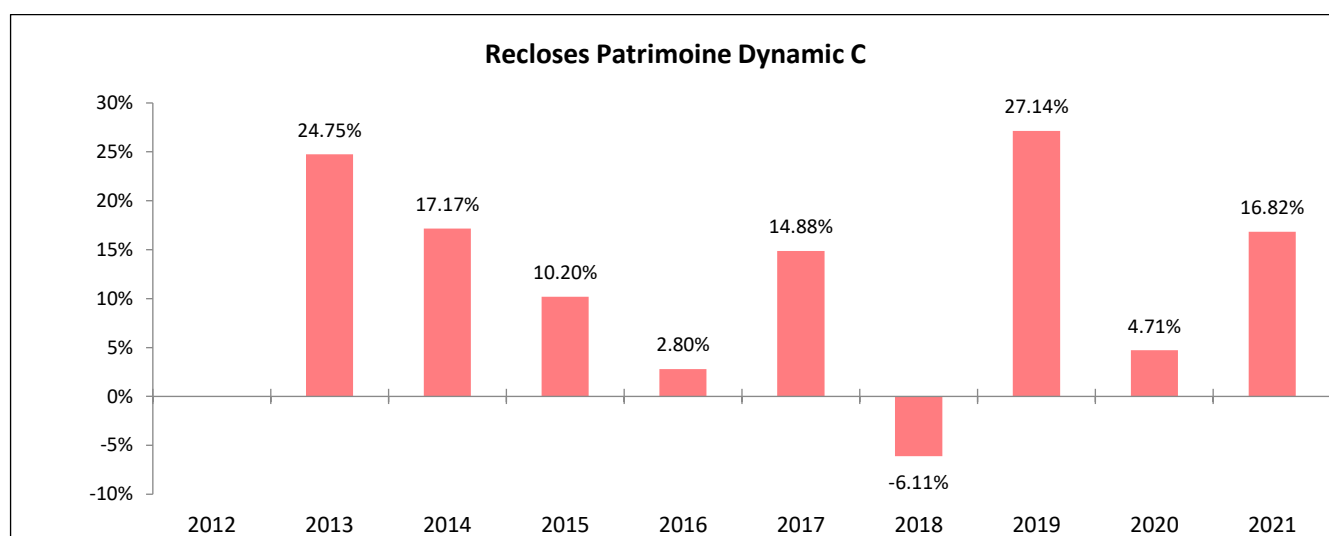
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant
---------------------------	-------

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de la SICAV disponible sur simple demande au siège de la Société ou sur le site internet : www.ide-am.eu

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions à l'exclusion des éventuels frais d'entrée.

Les performances de la catégorie d'actions sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis et en EUR.

La SICAV a modifié sa stratégie d'investissement (réduction de certaines fourchettes d'exposition) et ses conditions de gestion, le 21 juillet 2015.

DATE DE CREATION DE LA SICAV : 03/10/2012

INFORMATIONS PRATIQUES

SOUSCRIPTEURS/ PERSONNES NON ELIGIBLES : Les *US persons* (personnes américaines) et les NPFFI (*Non Participating Foreign Financial Institutions* – institutions financières qui décident de ne pas collaborer avec l'agence américaine en charge de la collecte des taxes et du code fiscal) ne peuvent souscrire d'actions de la SICAV. (Cf. prospectus).

NOM DU DEPOSITAIRE : ROTHSCHILD MARTIN MAUREL.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LA SICAV : Le prospectus de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement au porteur en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE** – 3, Rue de Messine – 75008 Paris – Tél : 33 (0)1 85 08 25 90 ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@ide-am.eu. Le prospectus et les statuts sont également disponibles sur le site www.ide-am.eu.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : Auprès de la société de gestion.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Il est conseillé à l'investisseur de se rapprocher de son conseiller fiscal ou de son chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation fiscale particulière.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.ide-am.eu ou sur simple demande écrite adressée à la société de gestion.

La responsabilité d'Investisseurs Dans l'Entreprise ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Investisseurs Dans l'Entreprise est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/02/2022.